

Monsieur le DASEN, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Nous nous réunissons ce jour après de nombreux mois pour une unique raison : un recours suite au rendez-vous de carrière. Cela nous donne l'occasion de nous exprimer sur les problèmes et difficultés rencontrées sur le terrain par les collègues.

Pour commencer, nous souhaitons parler de la situation sanitaire. Nous pensions aller vers une accalmie ? Les chiffres montrent qu'il ne faut pas relâcher trop vite les mesures. Le dernier protocole ? Avant tout électoraliste, il provoque une nouvelle vague chez les personnels et les élèves. Les parents ne comprennent plus les consignes des directeurs et directrices. Certains deviennent virulents quant aux injonctions contradictoires et vont jusqu'à ne pas les respecter en connaissance de cause.

Les enseignants, fatigués, sont en souffrance. Ils culpabilisent d'être absents. Car quand ils sont malades, ils ne sont pas remplacés. Leurs collègues doivent répartir les élèves. Tous sont contraints à la résignation : pas assez d'enseignants, trop d'élèves, pas assez de cours, trop de garderie. Cela crée des tensions dans les équipes et avec les familles. Au bout du compte, les collègues souffrent de voir leurs élèves pâtir d'une politique éducative incohérente vis-à-vis de la réalité du terrain.

Sur le remplacement, il y a tant à dire ! La proposition de carte scolaire que nous avons refusée ne crée pas de postes de remplaçants alors même qu'on en voit aujourd'hui les besoins criants. Combien d'élèves, de classes dans le département sont encore cette semaine sans maître ou maîtresse faute de remplaçant disponible ? Monsieur le ministre ne semble pas comprendre que l'École nécessite des moyens, en nombre suffisant pour assurer les dédoublements mais aussi pour tous les autres postes qui sont aujourd'hui impactés.

À ce propos, même si ce n'est pas une compétence de la DSDEN, les moyens humains pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap ne sont pas suffisants. Le recrutement est insuffisant pour combler les besoins. Nous ne pouvons nous satisfaire de cette situation qui ne permet pas aux coordonnateurs de PIAL d'assurer la répartition des AESH pour la compensation due aux enfants inclus en classe.

Nous avons beaucoup d'attentes pour l'École, mais aucune perspective ne vient de tout là-haut qui permettrait de mettre du baume au cœur. Au contraire, alors que les personnels sont épuisés et que des centaines de classes n'ont pas d'enseignant, le président candidat insinue qu'on pourrait travailler encore un peu plus...

Pour ce qui est de l'avenir proche, à une semaine des épreuves de recrutement, nous ne savons toujours pas le nombre de postes ouverts au concours dans notre académie. À quelques jours du début du mouvement *intradépartemental*, nous n'avons toujours pas connaissance de la note de service, ni officiellement les dates d'ouverture. Comment pouvons-nous, en tant que corps intermédiaire, aider les collègues, les informer sur leurs droits, les procédures si nous n'avons pas nous-mêmes les informations ?

Concernant le thème de cette CAPD, nous souhaitons, comme nous l'avons déjà demandé, que les rendez-vous de carrière ne soient plus menés comme des inspections et que l'esprit du PPCR soit effectif. Est-il possible d'harmoniser les pratiques dans les circonscriptions : expliquer le déroulement et les effets sur la carrière, appliquer les principes du PPCR ? Les collègues le vivent encore comme une photographie de leur travail à un instant *t* à partir d'une séance observée. Or, c'est bien de la carrière et du travail en général dont il devrait être question. Nous réaffirmons d'ailleurs qu'un avis, notamment pour le passage à la Hors-Classe, ne peut être figé puisque la personne évolue. C'est pourtant le cas pour des enseignants, de l'échelon 9 jusqu'à leur passage à la Hors-Classe, passage retardé d'autant que l'appréciation – mise parfois hors rendez-vous de carrière – est basse. Pour ce moment de la carrière, ce n'est plus une marge de progression mais un gouffre infranchissable pour certains collègues. Quel comble, que notre Institution, qui évalue de façon formative ses élèves, n'applique pas la même dynamique à ses personnels !

Pour finir sur un point positif : nous nous réjouissons de la possibilité offerte aux professeurs des écoles de postuler à nouveau sur les postes d'Ulis second degré. Sortie lundi, la circulaire nous apprend que le mouvement spécifique second degré est *interdegré*, se fera sous forme papier, avec un dossier à fournir et huit vœux à faire maximum.

Nous sommes ravis de ce choix mais ne pouvons que regretter la façon dont nous l'avons appris. Les collègues n'ont que quelques jours pour prendre connaissance de cette circulaire, s'informer sur les postes et les projets des établissements concernés, constituer leur dossier, le renvoyer à leur supérieur hiérarchique pour avis. Enfin, la commission qui se tiendra pour ce mouvement n'aura pas d'entretien avec le collègue et se fondera donc uniquement sur un dossier pour décider si la personne a les compétences requises indiquées dans la fiche de poste, annexe 3 de la circulaire. Monsieur le DASEN, votre avis est aussi requis. Pouvez-vous nous assurer que vous ne ferez pas barrage aux collègues du premier degré qui postulent sur ces dispositifs ?

Nous vous remercions.